

Les PEP dans le Puy de Dôme, c'est aussi:

Dans le domaine social et médico-social :

- IME (Institut Médico-Educatif) de Theix
- SESSAD (Service d'Education et de Soins Spécialisés A Domicile)
 - Victor Duruy
 - du Cézallier
- CIS (Centre d'Information Surdit ) Auvergne

Dans le domaine de l' ducation et des loisirs :

- Ecole itin rante du socle (service Education Nationale)
- Service Classes de d couvertes, et Vacances
- Cap D couverte (m diation socio-culturelle dans un quartier prioritaire de la ville de Clermont-Ferrand, les Vergnes)
- Dans le cadre du CODE (COLlectif des Droits de l'Enfant) projection de courts-m trages dans les  tablissements scolaires

Si ge de l'Association D partementale des PEP 63

31 rue P lissier

63050 Clermont-Ferrand Cedex 2

T l. 04.73.42.29.30 - Fax. 04.73.92.70.98

association@pep63.org

Site : www.lespep63.org

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi

de 9 h   12 h 30 & de 13 h 30   17 h



SAPAD

Service d'Assistance P dagogique A Domicile

**Partenariat entre la DSDEN du Puy-de-D me et
l'Association D partementale des PEP 63**

Didier MABRU, coordonnateur et enseignant sp cialis 

☎ 04.73.42.29.36 ou 06.64.03.30.57

✉ sapad@pep63.org



Auvergne - Rh ne-Alpes*

assureur militant

Public concerné

Tout élève d'un établissement scolaire du département, de la maternelle au lycée (BTS et classe prépa inclus) dont la scolarité est interrompue momentanément (deux semaines minimum) pour raison médicale (maladie ou accident).

Signalement

Vous êtes concernés par l'absence d'un élève :

- ◆ Chefs d'établissements, Directeurs d'écoles, Enseignants et Conseillers d'éducation
- ◆ Parents et Délégués de Parents
- ◆ Professionnels du secteur médical et para-médical

Objectifs

- ◆ Permettre la continuité des apprentissages
- ◆ Maintenir le lien avec la classe
- ◆ Préparer le retour en classe

Intervenants

- ◆ Le ou les enseignants de l'élève en priorité
- ◆ D'autres enseignants de l'établissement
- ◆ Des enseignants volontaires

Ce service est gratuit pour les familles

Fonctionnement

- ◆ Définition et élaboration du projet d'assistance pédagogique à domicile en lien avec l'équipe éducative de l'établissement scolaire
- ◆ Contact avec les familles et les médecins scolaires
- ◆ Suivi du projet avec les familles, les enseignants et les établissements
- ◆ Bilans réguliers
- ◆ Demandes de prise en charge par les sociétés d'assurances